



ArMen Race & Nuit de l'ArMen Race

Du 14 au 17 mai 2026

Organisée par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Grade 3

INSTRUCTIONS DE COURSE



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1
La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h40 et 6h35 local
- 1.5 Les réglementations Spéciales Offshore World Sailing : RSO catégorie 3 avec radeau de sauvetage (AC 1.5).
- 1.6 La réglementation Natura 2000.
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra
- 1.8 L'épreuve fait partie du :
Championnat YCF _ IRC Atlantique (Équipage, Solo et Double).
- 1.9 **(DP) Chaque participant doit porter un vêtement à flottabilité intégrée ou une brassière de sauvetage pendant toute la durée de la manifestation.**
Tout manquement observé (sur l'eau, photos, vidéo...) du non-port de la brassière donnera lieu à une pénalité de 60 minutes, multipliée par le nombre de brassière non portée.
- 1.10 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et

respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATION AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel sur le site de la SNT et pourront être diffusés sur le Groupe Telegram Armen Race 2026.

Rejoindre le groupe en flashant le QR-Code suivant ☐ ☐ ☐

- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de Communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72



4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE ou EN MER

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le groupe Telegram Officiel de l'Armen Race.
- 5.2 Quand l'Aperçu est envoyé via le groupe Telegram, le signal d'avertissement *ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu* (Ceci modifie les Signaux de course).

6 PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Mercredi 13 mai :

14h00-19h30 : Contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des balises de positionnement Océan Tracking et des pavillons ArMen Race
-19h30 Conférence météo animée par Christian Dumard à la Salle du Voulien.






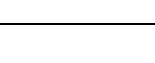
Jeudi 14 mai :

08h00 à 10h30 : contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des balises de positionnement Océan Tracking et des pavillons ArMen Race
10h00 : Ouverture du village
10h30 : **Briefing** Météo et sécurité, parcours et organisation, à la Salle du Voulien
10h00 : **ouverture des émargements départ se feront sous le chapiteau du village de l'ArMen Race.**

Les heures affichées ci-dessous correspondent au signal d'avertissement.

À partir de 14h00 : Mise à disposition pour la 1^{ère} série de départ.

L'ordre de départ par série sera défini par avenant :

	Catégorie	Flamme Numérique*
14h00		N°1 
14h10		N°2 
14h20		N°3 
14h30		N°4 
14h40		N°5 
17h00		N°6 

Ce tableau pourra être modifié par avenant aux IC.

***Flamme Numérique utilisée comme signal d'avertissement sur le bateau comité.**

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

Dimanche 17 mai :

11h00 : proclamation des résultats et remise des prix sous le chapiteau de l'organisation

7 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION (DP)

Les bateaux devront arborer dans leur pataras (ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras), le pavillon Armen Race remis par l'organisation **tout au long de la course**, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont.

8 ZONES DE COURSE

8.1 Les zones de départ et la ligne d'arrivée se trouvent à proximité du chenal de La Trinité sur Mer en Baie de Quiberon. Ces zones sont décrites en Annexe 2 «zone de départ - Ligne de départ».

8.2 La zone de course se trouve entre le nord de l'Île de Sein au Nord et l'Île d'Yeu au Sud.

9 PARCOURS

Les parcours sont décrits en Annexe 3 - parcours.

Le numéro du parcours pour chaque classe sera annoncé au plus tard jeudi à 10h00.

La Direction de Course et le Comité de Course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seraient définies par avenant distribué à l'émergement.

10 MARQUES

10.1 Les marques de départ sont définies dans l'annexe 2 "Zone de départ - Ligne de départ".

10.2 Les marques d'arrivée sont définies dans l'IC 14.1.

10.3 Waypoints Virtuels (Application de l'ANNEXE WP - RÈGLES POUR WAYPOINTS)

En cas de litige, les bateaux devront pouvoir prouver qu'ils ont passé les waypoints virtuels soit

- ✕ en montrant un journal de bord électronique (logbook)
- ✕ en montrant l'enregistrement de leur trace
- ✕ en montrant une photo horodatée de l'écran du GPS

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP)

Les chefs de bord sont responsables du bon respect des zones interdites pour la navigation (et donc passibles des peines encourues par ces infractions).

- 11.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban et la bouée Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.

11.2 Zone interdite à la navigation :

ZI - SEM-REV			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI-SEM-REV E	47°14.350 N	002°46.000 W
2	ZI-SEM-REV N	47°14.800 N	002°46.550 W
3	ZI-SEM-REV O	47°14.350 N	002°47.500 W
4	ZI-SEM-REV S	47°13.900 N	002°46.900 W

ZI - Zone Mytilicole Quiberon			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI-Myti Quiberon NE	47°31.420 N	003°03.880 W
2	ZI-Myti Quiberon NO	47°31.200 N	003°04.550 W
3	ZI-Myti Quiberon SE	47°31.250 N	003°03.770 W
4	ZI-Myti Quiberon SO	47°31.030 N	003°04.430 W

ZI - Zone Mytilicole d'Houat			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI - Myti Houat NE	47°25.100 N	002°56.000 W
2	ZI - Myti Houat NO	47°25.300 N	002°56.550 W
3	ZI - Myti Houat SE	47°24.380 N	002°56.620 W
4	ZI - Myti Houat SO	47°24.490 N	002°56.920 W

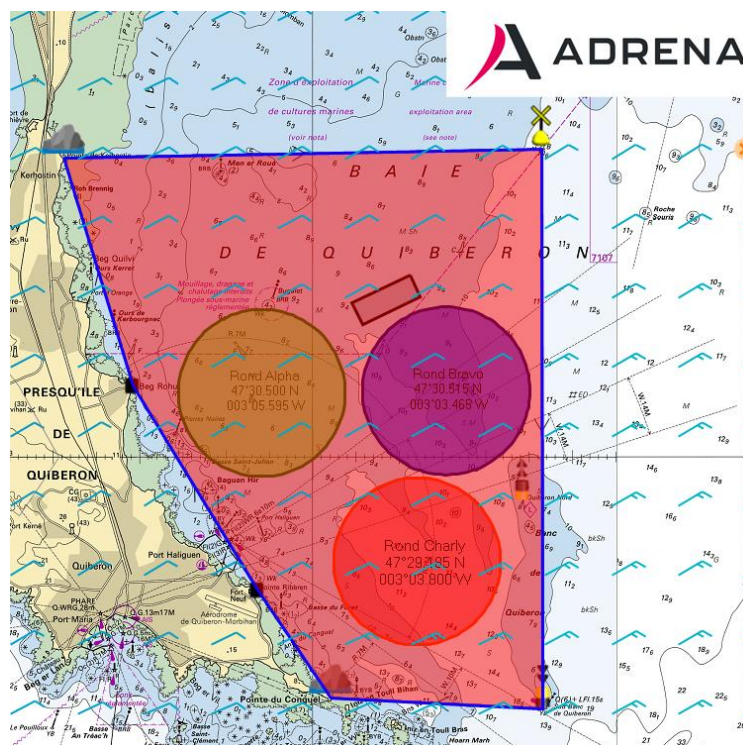
ZI - Parc éolien Yeu-Noirmoutier			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI-Eolien Yeu A	46°53.050 N	002°35.450 W
2	ZI-Eolien Yeu B	46°55.000 N	002°35.500 W
3	ZI-Eolien Yeu C	46°57.150 N	002°31.600 W
4	ZI-Eolien Yeu D	46°50.900 N	002°24.200 W
5	ZI-Eolien Yeu E	46°48.000 N	002°29.500 W

ZI - Parc éolien du Banc de Guérande			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI-Eolien Guérande A	47°08.800 N	002°42.000 W
2	ZI-Eolien Guérande B	47°12.130 N	002°41.500 W
3	ZI-Eolien Guérande C	47°12.570 N	002°39.600 W
4	ZI-Eolien Guérande D	47°10.000 N	002°30.900 W
5	ZI-Eolien Guérande E	47°08.900 N	002°29.850 W
6	ZI-Eolien Guérande F	47°07.150 N	002°33.150 W

ZI - Zone Aquacole de l'île d'Yeu			
ID	POINT	LATITUDE	LONGITUDE
1	ZI-Aqua Yeu A	46°42.350 N	002°17.950 W
2	ZI-Aqua Yeu B	46°42.700 N	002°17.250 W
3	ZI-Aqua Yeu C	46°42.550 N	002°16.900 W
4	ZI-Aqua Yeu D	46°42.200 N	002°16.800 W
5	ZI-Aqua Yeu E	46°41.900 N	002°17.400 W

Zone interdite de régate Quiberon

ZI Régate Quiberon	
Waypoint	Position
Pointe de Kerhostin	47°32.330 N 003°07.880 W
Marque spéciale B	47°32.396 N 003°02.362 W
Card Sud Banc de Quiberon	47°28.038 N 003°02.347 W
Pointe du Conguel	47°28.120 N 003°04.800 W
WP2	47°28.958 N 003°05.642 W
WP3	47°30.554 N 003°07.079 W
Pointe de Kerhostin	47°32.330 N 003°07.880 W



11.3 Zones Avurnav

Il est de la responsabilité de tout concurrent de consulter les avis aux navigateurs

Extraits significatifs du site d'information ci-dessous

<https://portail.ping-info-nautique.fr/avurnav-notice>

12 LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ est définie dans l'annexe 2 «Zone de départ - ligne de départ».
- 12.2 Les départs seront donnés selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.
- 12.3 (DP) Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.4
- (a) Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou noms des bateaux OCS au plus tôt une minute après le signal de départ sur le canal de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- (b) Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité de 30 minutes ajoutée à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 30.
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS**. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

13 PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries [DP].

14 L'ARRIVÉE

- 14.1.a La ligne d'arrivée **Armen Race** est définie par le passage du Sud vers le Nord de la ligne formée par l'alignement des deux mâts à terre arborant le triangle orange (situés sur le Fort de Saint-Philibert à l'entrée de la rivière de la Trinité-sur-mer).

Position des mâts de visée :

Mât A: 47°34.031 N - 003°00.267 W

Mât B: 47°34.031 N - 003°00.282 W

- 14.1.b La ligne d'arrivée virtuelle est définie par le passage entre la bouée cardinale Ouest Roche Révision à laisser à tribord et la marque virtuelle (47°32.40N - 003°00.00W) à laisser sur bâbord. Un bateau pointeur pourra être mouillé à cette position.

Cette ligne virtuelle concerne les catégories suivantes : (liste par avenant)

- 14.2.1 Les concurrents devront s'annoncer en appelant le Comité de Course par **VHF canal de course environ 10 minutes** avant de passer la ligne d'arrivée et devront renouveler l'appel jusqu'à accusé de réception par le PC Course. [DP]

De nuit les concurrents devront éclairer leur N° de grand-voile au passage de la ligne d'arrivée.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Une infraction aux règles du RIPAM pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité discrétionnaire pouvant aller jusqu'à la disqualification du bateau.

- 15.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée d'une pénalité d'un tour.

Rappel : RCV 44.1.b : Si un bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

16 TEMPS LIMITES

L'heure limite pour finir la course est le dimanche 17 mai 2026 à 8h00 heure locale.

17 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles à la tente d'accueil (réception des balises de positionnement) du village de l'Armen Race. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 17.2 Le temps limite de réclamation de chaque bateau est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée.
- 17.3 Les réclamations seront jugées à partir du dimanche 17 mai 2026 à partir de 9h00 à la SNT.
- 17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 17.5 Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 60.2 (d).
- 17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1 :
- Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité
- 17.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Pour les bateaux jaugés en IRC 2026 ou Multi 2000, le classement se fera en temps réel x TCC. Pour Les OSIRIS Habitable : Le coefficient temps sur temps s'appliquera et le CVL ne s'appliquera pas.
- Pour les classes Monotype, le classement se fera en temps réel.
- Le trophée IRC Double sera remis au 1er IRC Double
 - Le trophée Armen Race sera remis au 1er de la série la plus nombreuse.
- compensé.

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Le canal VHF de la course **72, le temps des phases de départ et d'arrivées**
- 19.2 (DP) **Pendant la course** : les concurrents devront être en **double veille permanente** sur le canal de course et sur le canal **16**. En cas de difficulté à être en double veille VHF, la priorité doit être donnée au canal **16**.
- Les bateaux doivent être équipés de l'AIS, portable GSM devront l'activer en permanence. (N° à confirmer lors de l'inscription).
- Les IRC Double et IRC Solo devront être conformes à l'AC 1.6.
- 19.3 (DP) **Un bateau qui abandonne** la course doit le signaler à la Direction de Course aussitôt que possible.
- Par VHF sur le canal de course ou par téléphone en appelant le "PC Course Ar-Men Race"
- Direction de Course : Gilles BRICOUT au +33 6 72 20 46 80
 - ou par mail : dcsntrinite@gmail.com
- Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit dès l'arrivée au port et déposé au PC Course.
- 19.4 **Positionnement par satellite**
- Un système de positionnement par satellite (OCEAN TRACKING) sera distribué sur chaque bateau par l'AO ; elle devra être mise en place avant la course à l'extérieur du bateau et la maintenir en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

19.5 Matériel de sécurité

19.5.1 Les bateaux doivent être conformes aux réglementations Spéciales Offshore World Sailing (RSO) catégorie 3 avec radeau.

19.5.2 Carburant : Tout bateau devra disposer d'une autonomie minimale de 10 heures.

19.6 Émargement départ

Un émargement départ est prévu après le briefing sous le chapiteau dans le village de l'ArMen Race. Cet émargement départ est obligatoire pour tous les bateaux participant à la régata. Cet émargement doit être effectué au plus tard 30 minutes avant son signal d'avertissement.

Un bateau qui n'observe pas cette exigence, sera pénalisé de 30 minutes au temps réel de course.

19.7 Émargement arrivée

L'émargement arrivée est obligatoire en signant la feuille d'émargement et en rendant la balise de suivi Océan tracking accompagné du pavillon de course Armen Race à la tente dans le village Armen Race près de la capitainerie.

Un concurrent qui n'observe pas cette exigence sera pénalisé de 30 minutes au temps réel de course.

L'émargement doit être fait dans le temps limite des réclamations.

20 CONTRÔLES DE JAUGE ET DE L'ÉQUIPEMENT

20.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.

20.2 L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant la durée de l'épreuve, ceci modifie la RCV 52.

20.3 Les coefficients IRC, OH et MULTI 2000 de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 10h30 le jeudi 14 mai 2026

20.4 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'affichage des coefficients.

20.5 Pour les plombages de jauge ou d'équipement (water ballast, poids correcteurs, voiles...) Prendre rendez-vous auprès du président du comité technique MARMONTEIL Thomas 06 13 06 65 15 / tmarmonteil@gmail.com

20.6 Attestation sur l'honneur du matériel de sécurité.

Chaque concurrent devra avoir rempli cette attestation avant le premier signal d'avertissement de la première course.

<https://forms.gle/hzTZf4qpk3aboMSa8>

21 [DP] PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE

Au port, les bateaux doivent arborer de façon visible tous les supports publicitaires du ou des sponsors, fournis par l'organisation.

En course, le port du pavillon de course Armen Race fourni par l'organisation est obligatoire.

22 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arborent la flamme SNT.

23 [DP] ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE

DP NP Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

Les housses sous-marines de protection sont autorisées.

24 [DP] COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, à l'exception des dispositions de l'annexe 1 « Communication ».

25 PRIX

La remise des prix aura lieu le **dimanche 17 mai 2026 à 11h00** dans le village de l'ArMen Race à côté de la capitainerie. Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

- Le Trophée ArMen Race sera remis au 1^{er} de la série la plus nombreuse.

- Le Trophée IRC Double au 1^{er} du classement IRC Double en temps compensé.

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

27 ANNEXES

- Annexe 1 - communication radio
- Annexe 2 - zone de départ
- Annexe 3 - Parcours
- Annexe 4 - ligne d'arrivée
- Annexe 5 - Pointage officiel à une marque
- Annexe 6 - Waypoints Virtuels (WP)
- Information de la Direction de course et en cas de problème

28 HORAIRE DES MARÉES - Horaires de Trinité sur Mer

	Pleine mer	coef.	Basse mer
Jeudi 14 mai	03h33	70	09h38
	15h56	77	22h00
Vendredi 15 mai	04h18	83	10h23
	16h36	88	22h45
Samedi 16 mai	05h02	92	11h07
	17h16	96	23h32
Dimanche 17 mai	05h48	98	11h52
	17h58	99	----

29 NUMÉROS D'URGENCE - COURSE 24/24: +33 6 72 20 46 80

DIRECTION DE COURSE : Gilles BRICOUT +33 6 72 20 46 80

CROSS ETEL : 196 ou 02 97 55 35 35

Arbitres désignés :

- Directeur de Course : Gilles BRICOUT
- Président de Comité de Course : Thomas ROMONT
- Président du Jury : Claude PETIT
- Assesseur : François LOZACHMEUR
- Président du Comité Technique : Thomas MARMONTEIL

Annexe 1 - Communication Radio

Modification à la RCV 41 : Aide extérieure

Les bateaux sont autorisés à communiquer (téléphone ou autre) et recevoir des informations météo, informations sur la course et communication avec l'organisation et la presse...

Les concurrents de l'Armen Race sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes :

- Images provenant de satellites d'observation.
- Cartes d'observation et de prévision.
- Fichiers numériques de données.

L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :

- Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou groupe de concurrents.
- Si leur contenu est "brut", c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents.

Le routage n'est pas autorisé, on entend par "routage" toute intervention extérieure visant à donner un avantage à un bateau.

Annexe 2- "zone de départ"

Zone de départ

Ligne de départ :

Elle est définie entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du Comité de Course. (Cette ligne pourra être ajustée suivant la météo)



Annexe 3 - Parcours

Parcours « ARMEN RACE »

Parcours N°1 Armen Race (250 NM)

Départ

Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Jument de Gléan à laisser sur Tribord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur tribord

Tourelle cardinale Ouest La Plate à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Basse du Lis à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Chaussée de Sein à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle Armen Positionnée par 47°05.429 N - 003°31.465 W à contourner en la laissant sur Bâbord

Phare des Grands Cardinaux à contourner en le laissant sur bâbord

Marque Cardinale Est Cohfournik à contourner en la laissant sur bâbord

Marque cardinale Est Er Gurannic'h à respecter en laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

Parcours N°2 Armen Race (252 NM) (Sens inverse pc1)

Départ

Marque cardinale Est Er Gurannic'h à respecter en laissant sur tribord

Marque Cardinale Est Cohfournik à respecter en laissant sur tribord

Phare des Grands Cardinaux à contourner en le laissant sur tribord

Marque Virtuelle Armen Positionnée par 47°05.429 N - 003°31.465 W à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Chaussée de Sein à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Basse du Lis à contourner en la laissant sur tribord

Tourelle cardinale Ouest La Plate à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud Jument de Gléan à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

Parcours N°3 Armen Race (200 NM)

Départ

Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Jument de Glénan à laisser sur Tribord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur tribord

Marque virtuelle SNT 1 à la position : 47°58.80 N - 004°55 W à contourner en le laissant à bâbord

Marque virtuelle SNT 2 à la position : 47°57.43 N - 004°56.900 W à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur bâbord

Phare des Grands Cardinaux à respecter en le laissant sur bâbord

Marque Cardinale Est Cohfournik à contourner en la laissant sur bâbord

Marque cardinale Est Er Gurannic'h à respecter en laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

Parcours N°4 Armen Race (200 NM)

Départ

Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Jument de Glénan à laisser sur Tribord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Chaussée de Sein à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée virtuelle de Dog-leg position : 48°02 N - 005°09.5 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Cap Caval à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée

Annexe 3 - Parcours (suite)

Parcours « NUIT DE L'ARMEN »

Parcours N°5 Nuit de l'Armen (130 NM)

Départ

Bouée bâbord Basse nouvelle à contourner en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Jument de Glénan à contourner en la laissant sur bâbord

Ile de Belle-Île et ses dangers (Cardinale Nord Nord Poulains et La Cardinale Est Les Galères) à respecter en les laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Bouée de chenal bâbord du Petit Trého à laisser sur bâbord

Arrivée

Parcours N°6 Nuit de l'Armen (95 NM)

Départ

Bouée bâbord Basse nouvelle à contourner en la laissant à tribord
Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord
Ile de Groix et ses dangers à respecter en les laissant sur bâbord
Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud les Chats à laisser sur bâbord
Phare des Birvideaux à contourner en la laissant sur bâbord
Ile de Belle-Ile et ses dangers à respecter en les laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord
Arrivée

Parcours N°7 Nuit de l'Armen (85 NM)

Départ

Bouée bâbord Basse nouvelle à contourner en la laissant à tribord
Bouée cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Sud les chats à contourner en la laissant sur bâbord
Phare des Birvideaux à laisser sur bâbord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord
Arrivée

Parcours N°8 Nuit de l'Armen (70 NM)

Départ

Bouée bâbord Basse nouvelle à contourner en la laissant à tribord
Bouée cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Sud les chats à contourner en la laissant sur bâbord
Phare des Birvideaux à laisser sur bâbord
Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée Chenal Bâbord Basse Nouvelle à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord
Arrivée

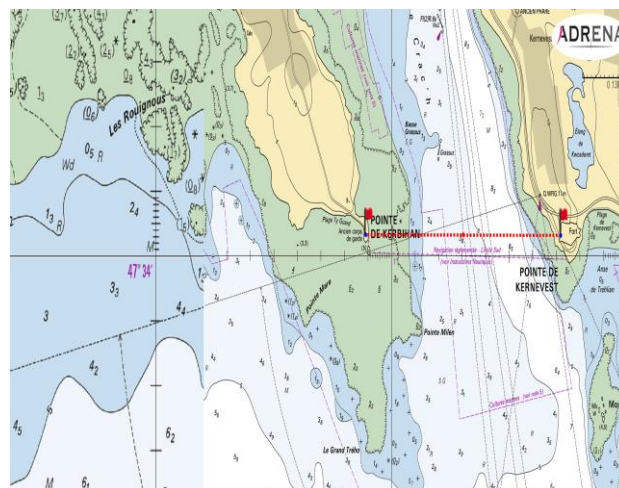
Annexe 4 - ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie par le passage du Sud vers le Nord de la ligne formée par le prolongement des deux mâts à terre arborant le triangle orange (ils sont placés sur le Fort de Saint-Philibert à l'entrée de la rivière de la Trinité-sur-mer).

Position des mâts de visée :

Mât A: 47°34.031 N – 003°00.267 W

Mât B: 47°34.031 N – 003°00.282 W



La ligne d'arrivée virtuelle est définie par le passage entre la bouée cardinale Ouest Roche Révision à laisser à tribord et la marque virtuelle (47°32.40N - 003°00.00W) à laisser sur bâbord. Un bateau pointeur pourra être mouillé à cette position.

Cette ligne virtuelle concerne les catégories suivantes : (liste par avenant)



Annexe 5 - POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Un classement intermédiaire pourra être fait en utilisant les balises Océan Tracking

Pointage Officiel à une marque :

Chaque bateau devra au moment où il passe cette marque, relever son heure de passage ainsi que (si possible) les noms et numéros de voile des bateaux se situant devant et derrière.

Les bateaux DNF à l'arrivée qui ont été classés dans le dernier pointage officiel de la course sont classés dans l'ordre de ce pointage officiel après extraction des bateaux ayant fini la course.

Ils reçoivent un TCC basé sur l'heure réelle de passage à ce dernier pointage officiel. DNF.

Les bateaux ayant déclaré leur abandon ne sont pas concernés par ce paragraphe.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

Il faudra passer la marque dans un rayon de 1 NM

Annexe 6 - WAYPOINTS VIRTUELS

ANNEXE WP RÈGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version 2.0 Janvier 2025

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DMD (degrés minutes décimales).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

APPEL DE DÉTRESSE

Appelez le CROSS en VHF (CH 16) - ou téléphone (196) pour leur signaler votre appel de détresse

Indiquez-leur : Nom du navire
Nature du danger
Position
Vos intentions

Ceci leur permettra de mettre en œuvre les moyens appropriés

VHF ASN

La VHF ASN est obligatoire. Elle dispose d'un bouton détresse (rouge). Si vous appuyez sur ce bouton, votre position et votre numéro MMSI seront transmis à terre.

Cela veut dire que vous avez fait une demande auprès de l'ANFR (dès l'achat de votre VHF) et que l'ANFR vous a transmis un N° MMSI que vous avez programmé dans votre VHF.

Précaution : appuyez suffisamment longtemps (+ ou - 5 secondes) pour la mise en route de l'alerte puis appelez le CROSS pour leur indiquer la nature de la détresse.

Une catastrophe est souvent le résultat de l'accumulation de petits problèmes ; n'hésitez pas à contacter le CROSS même pour un problème que vous pensez pouvoir résoudre. Vous pourrez les tenir informés de la résolution du problème mais au moins en cas d'aggravation, ils auront déjà un plan prévu pour vous secourir...

Si vous déclenchez par erreur votre détresse, il est indispensable de les appeler pour les prévenir que c'était une erreur, car sans message d'annulation de votre part, les moyens seront mis en œuvre.

BALISE OCEAN TRACKING

Votre position est mise à jour toutes les 10 minutes.

De plus, vous avez un bouton d'alerte sous la balise, il faut appuyer 3 secondes et l'alerte sera transmise au PC Course, mais que vous gérez la situation.

Pour toutes situations de détresse, appelez en priorité le CROSS qui organisera la mise en œuvre des moyens puis alertez-nous, d'autant plus que nous pouvons reprogrammer votre balise à distance pour augmenter la fréquence de transmission en cas de détresse.

SEMAPHORES

Ils jalonnent le parcours et sont joignables sur CH16 et CH10 (VHF)

Pointe du Raz	Pointe de Penmarch
Beg Meil	Beg Melen (Ile de Groix)
Le Talut (Belle Ile)	St Julien (Quiberon)
Piriac	Chemoulin (St Nazaire)
Saint Sauveur (Ile d'Yeu)	